

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 avril 2016

N° 2016-9

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	16	L'an deux mil seize, le 06 avril à 10 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	9	
<b>Date de la convocation :</b> 22 mars 2016		

**Présents :** MMES BAREGES, MAURIEGE, MM. BERTELLI, BESIERS, BONLANG, HEBRARD, RESONGLES, RICARD, WEILL.

**Absents excusés :** MME BOURDONCLE, MM. ALAZARD, ALBUGUES, BONHOMME, DEPRINCE, MOLLE, SAZY.

**Assistaient à la séance :** MMES LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Départemental), MOULIS (Syndicat Départemental des Déchets) et MM. de SAINT SERNIN (Directeur de Cabinet du Président du Conseil Départemental), GAILLARD (Payeur Départemental), BARON (Syndicat Départemental des Déchets).

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 (Budget Primitif et Budget Annexe)**

\*  
\*\*

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2016 s'inscrit dans le cadre des Orientations Budgétaires présentées lors de la réunion du 29 février 2016.

La présentation ci-après distingue les compétences traditionnelles et les compétences optionnelles transférées lesquelles obéissent à des règles de financement différentes.

Par ailleurs, le Budget Principal comporte un Budget Annexe se rapportant à l'exploitation de l'Unité de traitement des matières de vidange.

### **A) BUDGET PRINCIPAL**

#### **I. Les compétences traditionnelles relevant de l'ensemble des collectivités**

##### **A. Section de fonctionnement**

##### 1 – Opérations réelles

##### \* Dépenses

Les principales dépenses réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 2 880 000 € de prestations de services (traitement des OM et tri des collectes sélectives),
- 105 420 € de fonctionnement des quais (dont 52 000 € de remboursement aux collectivités pour la mise à disposition partielle de service),
- 565 006 € de transports {carburants (190 000 €), entretien (100 000 €), personnel, assurances, ...},
- 195 600 € pour l'ensemble des autres dépenses communes (structure, assurances, télécommunication, ...),
- 58 630 € d'intérêts pour les emprunts relatifs à l'aménagement des quais et à la part résiduelle de l'emprunt affecté à l'acquisition des conteneurs pour déchèteries (couvert à parité par le Conseil Départemental et les collectivités bénéficiant du matériel),



- 44 000 € de dépenses imprévues de fonctionnement.

### Recettes

Les recettes réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 3 347 441 € de participations des collectivités adhérentes au titre du « traitement/transport » (annexe 1) établies sur la base des quantités prévisionnelles de déchets traités et transportés et du nouveau barème mis en place en 2013, actualisé et reconduit pour 2016 lors de la réunion du 29 février dernier dans les conditions suivantes:
  - répercussion du coût de traitement des OMR : 80.10 €/tonne
  - répercussion du coût de tri des CS : 177.35 €/tonne
  - répercussion du coût de traitement des refus : 85.60 €/tonne
  - répercussion du coût de fonctionnement des quais de transfert (remboursement de mises à disposition, différentiel d'annuités restant à la charge du Syndicat, charges de fonctionnement, entretien du matériel, ...) établi de la façon suivante :

Total des charges annuelles pour les 5 quais

-----  
Tonnage total annuel OMR + CS transitant par les quais

Ce coût moyen est établi à 3.75 €/tonne pour 2016 (idem depuis 2014).

- répercussion des coûts réels des transports avec les tarifs suivants pour 2016 (idem 2015) :
  - 14.75 €/tonne pour les OMR
  - 31.75 €/tonne pour les CS
- répercussion des charges de structure proportionnellement à la population de chaque collectivité et en fonction du niveau de compétences transférées après actualisation sur la base du coefficient annuel de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixé à 1.01 par la loi de Finances pour 2016 soit :
  - 1.028 €/habitant pour le 1<sup>er</sup> niveau (compétences obligatoires traitement/transfert),
  - 1.542 €/habitant pour le 2<sup>ème</sup> niveau (compétences obligatoires traitement/transfert + compétence optionnelle « déchèterie »),
- 87 000 € de contribution du Conseil Départemental au fonctionnement de la structure,
- 90 000 € de produit de la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) remboursé aux collectivités en N+1,
- 208 993 € de participation du Conseil Départemental pour l'annuité d'emprunt contracté pour l'aménagement des quais (provisoires et définitifs).

### 2 – Opérations d'ordre (dépenses)

Il s'agit de l'autofinancement de la section d'investissement pour l'ensemble des compétences (obligatoires et optionnelles) comprenant 266 268.25 € de dotation aux amortissements et 379 366.89 € de virement à la section d'investissement.

## **B. Section d'investissement**

La section d'investissement est constituée des reports et des inscriptions nouvelles :

\* Les reports (opérations réelles) :

Pour le BP 2016, les restes à réaliser concernent :

- dépenses : 344 064 €
  - dont notamment :
    - le renouvellement de matériel de transport et des quais (73 990 €)
    - le solde des divers aménagements concernant les compétences optionnelles (32 500 €)
    - le solde des opérations d'aménagement de la plate-forme Bois Energie, de l'Unité de traitement des matières de vidange et des quais de transfert : 237 574 €
- recettes : 70 000 €

Il s'agit exclusivement du solde de subvention restant à percevoir du FEDER pour l'Unité de traitement des matières de vidange.

\* Les inscriptions budgétaires 2016 :

1 – Opérations réelles

\* Dépenses

Les inscriptions 2016 concernent :

- le remboursement de capital d'emprunts (quais, matériel, ...) : 272 283 €
- le renouvellement partiel des 4 remorques acquises au début 2005 (1<sup>ère</sup> phase de 2 remorques) : 100 000 €
- la poursuite du renouvellement partiel du parc de conteneurs métalliques de 35 mètres cubes : 20 000 €

\* Recettes

Il s'agit :

- pour 61 168 € de FCTVA sur les opérations réalisées en 2014,

3 – Opérations d'ordre

Il s'agit des opérations équivalentes aux dépenses de la section de fonctionnement :

- 266 268.25 € de dotations aux amortissements provenant de la section de fonctionnement,
- 379 366.89 € de virement provenant de la section de fonctionnement.

**II. Les compétences optionnelles transférées et les opérations particulières**

Concernant les dépenses des compétences optionnelles (déchèteries), celles-ci comprennent entre-autres les dépenses de transfert effectuées en régie directe avec les moyens du Syndicat et répercutées selon le barème suivant adopté depuis 2013 et reconduit pour 2016 :

- Forfait par enlèvement d'une benne et dépôt dans un rayon de 0 à 5 km : ..... 20 €
- Forfait par enlèvement de 2 bennes et transport dans un rayon de :
  - 5 à 25 km..... 65 €
  - 25 à 50 km..... 95 €
  - 50 à 75 km..... 130 €
  - 75 à 100 km..... 160 €
- Mise à disposition d'un véhicule + chauffeur :
  - 70 € de l'heure

La DREAL a rendu obligatoire l'installation de dispositifs de sécurité pour éviter toute chute des usagers dans les bennes des déchèteries.  
Ces travaux ont été financés par avance par le Syndicat (175 165 €) en 2014 et 2015. Ils doivent être répercutés sur les déchèteries concernées.

Afin de lisser cette dépense, il a été convenu de procéder ainsi :

- Pour les collectivités ayant un excédent de fonctionnement suffisant : adapter la charge financière (après déduction du FCTVA) dans la limite de quatre années.
- Pour les collectivités ayant un excédent de fonctionnement insuffisant : répartir la charge financière (après déduction de FCTVA) sur les années 2016 à 2019.

Les charges financières sont affectées à chaque site (dépenses déchèterie).

#### A. Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

\* En dépenses (336 996 €) :

- 22 260 € au titre des régularisations des factures « collecte » réglées en 2016.
- 273 904 € pour la déchèterie.
- 40 832 au titre des emprunts « collecte » non transférés

\* En recettes : (336 996 €)

- 20 260 € au titre des régularisations des titres « collecte » réglés en 2016.
- 14 024 € de contribution du Conseil Départemental
- 20 000 € de produits divers,
- 226 930 € d'excédent reporté de 2015,
- 2 492 € au titre des emprunts « collecte » non transférés
- 44 887 € de contribution de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron
- 8 403 € de FCTVA sur les investissements réalisés en 2014 (acquisition de matériel et bacs de collecte).

#### B. SMEEOM de la Moyenne Garonne

Il s'agit, pour cette collectivité en 2016 :

- de la déchèterie de Montaigu (compétence optionnelle transférée),
- des déchèteries de Beaumont et Lavit (compétences optionnelles transférées).

\* Déchèterie de Montaigu

Dépenses :

- 27 313 € en investissement (amortissement emprunt),
- 85 190 € en fonctionnement (dont 10 788 € d'intérêts d'emprunt).

Total dépenses : 112 503 €

Recettes :

- 19 049 € de contribution du Conseil Départemental,
- 74 831 € de contribution spécifique du SMEEOM (Communauté de Communes du Pays de Serres),
- 10 000 € de produits divers,
- 8 623 € de résultat reporté.

Total recettes : 112 503 €

\* Déchèteries de Beaumont et Lavit

Dépenses :

- 25 484 € en investissement (amortissement emprunt),
- 230 397 € en fonctionnement (dont 22 868 € d'intérêts),

Total dépenses : 255 881 €

Recettes :

- 20 919 € de contribution du Conseil Départemental aux investissements,
- 25 400 € de produits divers,
- 11 340 € d'excédent reporté,
- 198 222 € de contribution spécifique du SMEEOM (Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise).

Total recettes : 255 881 €

C. Communauté de Communes du Quercy Caussadais

\* Décharge de Réalville

- Dépenses :

- annuités d'emprunt : 20 350 €
- provision pour travaux d'entretien et suivi de la décharge : 10 483 €

Total dépenses : 30 833 €

- Recettes :

- contribution du Conseil Départemental: 16 517 €
- excédent de fonctionnement reporté : 2 316 €
- contribution spécifique de la  
Communauté de communes du Quercy Caussadais : 12 000 €

Total recettes : 30 833 €

\* Déchèteries

1) Fonctionnement

Septfonds, Molières, Montpezat et Caussade

- Dépenses :

- annuité d'emprunt : 97 404 €
- fonctionnement : 368 139 €  
(charges d'exploitation+personnel)
- quote part achats en 2008 de 19 conteneurs pour déchèteries : 3 512 €

Total dépenses : 469 055 €

- Recettes :	
- contribution du Conseil Départemental sur investissement :	30 812 €
- participation provisionnelle SIEEOM Sud Quercy pour utilisation déchèterie de Molières :	5 033 €
- produits de gestion et divers :	33 000 €
- contribution Communauté de Communes du Quercy Caussadais :	346 363 €
- résultat 2015 reporté :	53 847 €
	<hr/>
	Total recettes : 469 055 €

#### D. Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

##### \* Déchèteries de Lexos et Parisot

- Dépenses :	
- annuité de l'emprunt transféré :	36 275 €
- fonctionnement : (charges d'exploitation + personnel)	131 320 €
- quote part achats de 14 conteneurs en 2008 :	2 596 €
	<hr/>
	Total dépenses : 170 191 €

- Recettes :	
- contribution du Conseil Départemental sur investissement :	18 738 €
- produits de gestion et autres produits :	17 000 €
- contribution spécifique : Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :	121 036 €
- résultat 2015 reporté :	13 417 €
	<hr/>
	Total recettes : 170 191 €

#### E. Autres compétences particulières

- barème des compétences optionnelles pour la gestion et les transports de plaquettes bois à partir de la plateforme sur la base des principes définis en 2014 :  
Reconduction du barème d'utilisation ci-après représentant la prise en charge par les utilisateurs des charges fixes et variables.
- charges fixes (annuités d'emprunt, assurances, AEP,...) : 11 € / tonne
- charges variables (gestion des tas – chargement - contrôles humidité,..) : 4 € / tonne
- prestations diverses (broyage – criblage,...) : coûts réels facturés par le prestataire

##### Gestion de la plateforme bois

- dépenses : 73 505 € (dont 56 805 € d'annuités d'emprunt)
- recettes : 73 505 € (dont 41 130 € de subvention en annuités du Conseil Départemental)

#### B) BUDGET ANNEXE

Gestion de l'Unité de traitement des matières de vidange

La gestion de cet équipement fait l'objet d'un Budget Annexe propre à l'activité.

Pour 2016, le Budget Annexe s'élève à 140 850 € en dépenses et recettes :

- Dépenses :
  - 81 450 € de remboursement au Budget principal correspondant à la prise en charge de la part correspondante d'annuités d'emprunt,
  - 33 000 € de charges de personnel (convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron – gestion, maintenance, entretien et encadrement),
  - 26 400 € de charges de fonctionnement (électricité, assurance, analyses, entretien des installations, ...).
  
- Recettes :
  - 56 935 € de subvention du Conseil Départemental
  - 68 884.53 € de produit de gestion (redevances, ...),
  - 15 030.47 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2015.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Primitif 2016 (Budget Principal),
- d'adopter le montant des contributions des collectivités membres selon les états figurants en annexe au présent rapport,
- d'adopter le Budget Primitif 2016 concernant le Budget Annexe « Unité de traitement de matières de vidange ».

Fait et délibéré le 06 avril 2016



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Weill".

Michel WEILL

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES POUR L'ANNEE 2016

### TABLEAU RECAPITULATIF

Collectivités	Participation au titre du traitement / transport	Participation au titre des compétences optionnelles transférées	Autres participations spécifiques		Contributions totales
			Nature	Montant	
CdC Quercy Caussadais	819 332	346 363	Décharge de Réalville	12 000	1 177 695
CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	327 766	121 036	Travaux voirie quais	2 253	451 055
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	611 663	238 253	Régularisation D/R Collecte (transfert service collecte)	-153 028	696 888
SIEEOM Sud Quercy	346 038	0	Participation DCT Molières Opération EECT (*) - D Opération EECT (*) - R	7 049 5 033 3 017 -1 001	353 087
SMEEOM Moyenne Garonne	1 242 642	273 053 <i>dont :</i> Cdc Lomagne: 198 222 Cdc QPS : 74 831	Opération EECT (*) - D Opération EECT (*) - R	5 684 8 881 -3 197	1 521 379
<b>TOTAL</b>	<b>3 347 441</b>	<b>978 705</b>	-	<b>-126 042</b>	<b>4 200 104</b>

(\*) EECT : Expérimentation Extension Consigne de Tri des plastiques (convention Eco-Emballages)